



Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le **01 04 2021**

022-200056703-20210326-DB20210311-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



N°2021-03-11

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le vingt-six Mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 19 Mars 2021, se sont réunis en visioconférence ou à défaut en audioconférence sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Joël BATARD, Loïc TARDY, Martine BOSCHER, Roger FERRET, Isabelle DESFEUX, Anthony HOURDEL, Nelly MORO, Jean Luc BERTRAND, Stéphanie RAPINEL, Jean Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Eliane LALANDEC, Marie Pierre COLLIN, Monique LE VEE Claudine MIZZON, Gilles GUILLAUME, Pascal URO, Olivier LE DU, Jean Manuel HERGAS, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Laetitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Pierrick LE NOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Héléne HUET-LE PROVOST, Patricia BRIAND-LE FALLER, Magaly KUBICKA, Alexis LEBRAT.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

M. Yannick ORHAN donne procuration à M. Anthony HOURDEL
M. Grégory ETIENNE donne procuration à Mme Michelle CARMES
Mme Dominique FAINZANG donne procuration à M. P. LE NOANE
Mme Florence CHEVILLARD donne procuration à Mme Nelly MORO

ABSENT (E.S.) NON REPRESENT (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean Luc BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

11) Plan de vente de la Convention d'Utilité Sociale de BSB (Bâtiments et Styles de Bretagne) :

Rapporteur : Madame Stéphanie RAPINEL, Adjointe à l'Urbanisme

Tous les 6 ans, chaque organisme d'habitation à loyer modéré, produit les éléments constitutifs d'une convention d'utilité sociale (CUS) qui sont définis aux articles L.445 1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (CCH).

La politique patrimoniale et d'investissement de chaque bailleur met en avant la contribution de l'organisme à la dynamique de l'offre de logement social sur les territoires dans lesquels il intervient :

Elle doit être cohérente avec les besoins des territoires, en particulier lorsqu'ils sont exprimés dans les programmes locaux de l'habitat (PLH).

Elle doit également s'articuler avec les objectifs de production de logements locatifs sociaux assignés aux communes déficitaires soumises à l'article 55 de la loi dite SRU.

Cette politique comporte un plan de mise en vente aux locataires des logements à usage locatif détenus par l'organisme et les orientations retenues pour le réinvestissement des fonds provenant de la vente.

Aussi, et afin de co-construire ce plan de vente, l'organisme interroge l'ensemble des acteurs du territoire, concerné par les logements fléchés comme étant commercialisables, donc vendables auprès de nos locataires.

C'est pourquoi BSB nous interroge en proposant une liste de biens potentiellement commercialisables à la vente. L'ensemble de ces logements doit en effet obtenir l'autorisation de vendre de la Commune pour être inscrit dans la CUS.

	Plan de vente 2021-2026	ID local	Nom opération	Adresse 1	Typologie
1	OUI	02010797010001	PORDIC 2T - 3 LO COTEAUX ETANG	32 RUE PIERRE LOTI	T3 PAVILLON
1	OUI	02010797010002	PORDIC 2T - 3 LO COTEAUX ETANG	32 BIS RUE PIERRE LOTI	T3 PAVILLON
1	OUI	02010797010003	PORDIC 2T - 3 LO COTEAUX ETANG	4 RUE LA BRUYERE	T3 PAVILLON
1	OUI	02010808010001	PORDIC 4 T - 3 LO - AURIOL	26 RUE JACQUELINE AURIOL	T4 PAVILLON
1	OUI	02010808010002	PORDIC 4 T - 3 LO - AURIOL	28 RUE JACQUELINE AURIOL	T4 PAVILLON
1	OUI	02010808010003	PORDIC 4 T - 3 LO - AURIOL	24 RUE JACQUELINE AURIOL	T3 PAVILLON
1	OUI	02010874010001	PORDIC 5T - 2 LO - MERLET	24 BIS RUE DE LEPINE MERLET	T4 PAVILLON
1	OUI	02010874010002	PORDIC 5T - 2 LO - MERLET	24 RUE DE LEPINE MERLET	T4 PAVILLON

Données du plan de vente CUS-BSB 2021/2026

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Bâtiments et espaces publics, Voies et réseaux, Urbanisme et Aménagements » du 17 Mars 2021.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à approuver le plan de vente de la Convention d'Utilité Sociale de BSB.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
 Pour extrait conforme
 Le Maire,
Joël BATARD.

